



SESSION DU 7 AVRIL 2022

Proposition de vœu

Pour une Bretagne autonome dans une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées

Vœu déposé par le groupe Breizh a-gleiz, autonomie, écologie, territoires soutenu par groupe Les Écologistes de Bretagne	Rapporteur : Aziliz GOUEZ
---	---------------------------

Le 16 mars 2022, l'association Régions de France, dont la Région Bretagne est membre, publiait un communiqué de presse dans lequel elle invitait à « *créer dans la Constitution un nouvel article conférant à la Corse un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice dans la République. Ce statut serait défini par la loi organique adoptée après avis de l'Assemblée de Corse, prévoyant le transfert de compétences dans certaines matières avec pouvoir normatif de nature législative ou quasi législative au bénéfice de la Collectivité de Corse, les compétences régaliennes demeurant du ressort de l'État*

Dans le même communiqué de presse, l'association Régions de France ajoutait : « *Les régions considèrent que l'autonomie des collectivités n'est pas contradictoire avec la République et qu'au contraire elle la renforce. Nos territoires ont une histoire, une culture et des caractéristiques sociales qui méritent, dans une démocratie moderne, de laisser aux élus locaux de vraies marges décisionnelles dans certains domaines, encadrées par une loi organique, et soumises au contrôle du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel.*

Au cours des derniers mois, en Guadeloupe comme en Corse, l'idée d'autonomie a été avancée par certains membres du gouvernement en réponse à des tensions et à des violences. Pourtant, un sujet aussi important – touchant aux relations entre les citoyens et la puissance publique, à la répartition de la faculté de légiférer et de réglementer entre l'Etat et l'échelon régional – mérite d'être examiné dans une atmosphère propice à un débat démocratique serein. L'autonomie, bien comprise, est une affaire d'efficience des politiques publiques, de capacité à mobiliser les leviers nécessaires pour répondre aux défis du siècle, et d'aptitude des élus locaux à rendre des comptes sur leur action auprès des électeurs.

Dans la mesure où la dévolution d'un statut d'autonomie suppose un partage du pouvoir, une renégociation des moyens et des responsabilités, et finalement une relation équilibrée et mature entre collectivités et pouvoir central, l'autonomie est donc avant tout le véhicule d'un projet de renouvellement démocratique fondé sur de vraies capacités à agir au plus près des citoyens et des réalités locales.

Si le mot tranche dans le débat politique français, il est pourtant banal chez nos voisins européens. Environ cent cinquante millions de citoyens vivent de nos jours dans des régions autonomes en Europe. Certaines sont de proches partenaires de la Bretagne, tel le Pays de Galles.

L'essoufflement du modèle français de décentralisation est aujourd'hui patent. Près de quarante ans après la première élection de leurs représentants au suffrage universel, les Régions ont une capacité budgétaire très limitée, qui plus est entravée par l'effacement progressif de leur autonomie fiscale depuis vingt ans, et elles ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire dans leurs propres domaines de compétence. Elles se trouvent trop souvent réduites à demander à l'Etat d'agir pour régler des problèmes qui pourraient relever de leur responsabilité. Cet état de fait provoque des retards, des crispations, des incompréhensions et au bout du compte une érosion de la légitimité de l'action publique.

Le dossier de l'enseignement du breton est emblématique à cet égard. La nécessité de passer par le niveau national pour régler certains détails de l'enseignement du et en breton, souvent à grand renfort de mobilisation, est une source de tension permanente. Mais bien d'autres sujets soulignent le décalage entre les attentes de la population et les moyens de la Région : sur les mobilités, le logement, l'environnement, la santé, les citoyens ont bien du mal à entendre que la Région ne dispose pas des moyens budgétaires et/ou réglementaires requis pour relever les défis en tenant compte de la situation bretonne.

La crise sanitaire a mis en lumière le manque d'autonomie et de responsabilité régionale en France. Comment s'étonner alors de la faiblesse des taux de participation aux élections régionales ? Les sondages récents confirment que les citoyens attendent plus de pouvoir pour leurs régions. De façon significative, la Région où la participation électorale a été la plus importante lors du scrutin de juin 2021 est celle, la Corse, où la collectivité dispose des possibilités d'action les plus conséquentes, ce qui confirme que nous avons là une des réponses à la crise démocratique.

Ainsi donc, dans le prolongement des propositions formulées en mars 2013 par le Président de Région Pierrick Massiot sur « l'Assemblée de Bretagne » et de la position exprimée en février 2018 par l'exécutif régional breton suite au discours du Président de la République en Corse, mais aussi en cohérence avec les recommandations endossées de manière transpartisane lors des précédents mandats régionaux sur les perspectives d'une différenciation en Bretagne (juin 2018) et sur une fiscalité locale rénovée (juin 2019) et, enfin, en tenant compte du vœu adopté à l'unanimité par le Conseil Régional de Bretagne le 15 octobre 2021, intitulé «Pour une expression citoyenne sur la question de la réunification de la Bretagne »,

Le Conseil régional de Bretagne :

- 1. Rappelle au gouvernement sa demande d'engager, à l'horizon 2024, le processus législatif qui permettra une consultation sur le processus de réunification de la Bretagne.**
- 2. Propose au gouvernement et au Parlement qui seront issus des scrutins du printemps 2022 :**
 - d'entamer des discussions pour la définition d'un possible modèle d'autonomie pour la Bretagne, incluant une part de pouvoir législatif et réglementaire, en identifiant les compétences à partager, celles qui resteraient de la seule responsabilité de l'État et celles qui seraient dévolues à la seule collectivité de Bretagne ;
 - de travailler dans le même temps à une redéfinition des relations budgétaires entre la Région et l'État, dans le but de garantir à la Région un panier de ressources fiscales significatif avec pouvoir de taux et de définition de l'assiette, tout en assurant la participation à des mécanismes de solidarité à l'échelle nationale, dans un souci de cohésion territoriale et sociale de la République.

En parallèle, afin de nourrir son travail d'élaboration et de proposition, le Conseil Régional de Bretagne s'engage à animer une série de débats publics sur l'intérêt de l'autonomie dans différents domaines de la vie collective et sur les contours institutionnels de la Bretagne de demain, tant en termes de périmètre que de prérogatives, en veillant au pluralisme des expressions à l'échelle des cinq départements bretons.